

2026

Programme de formation

Formation des salariés aux harcèlement moral sexuel et autres violences



QUELQUES INFORMATIONS

Cette formation est intégralement disponible sur notre plateforme de formation.

Formation des salariés sur le harcèlement moral, sexuel et autres violences

Objectifs (professionnels)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Reconnaître les différentes formes de violences au travail (sexistes, sexuelles, morales) et leurs signes, pour mieux les identifier dans mon environnement professionnel.
- ✓ Connaître mes droits et mes obligations, ainsi que ceux de mon employeur, pour agir en toute confiance et sécurité.
- ✓ Adopter les bons réflexes pour prévenir les risques et contribuer à un climat de travail respectueux, grâce à des outils et des bonnes pratiques simples.
- ✓ Savoir réagir efficacement si je suis témoin ou victime : signaler, alerter, ou trouver du soutien, sans rester seul(e) face à une situation difficile.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Le public concerné est : tout salarié

Formation individuelle en ligne

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun

Durée

Cette formation est disponible sur l'équivalent d'une journée sous forme de modules courts d'une dizaine de minutes.

Horaires : à l'appréciation de l'apprenant

Dates : Disponible en permanence pendant une année

Tarif

Cette formation est disponible pour un coût de 100 euros HT soit 120 TTC (taux de tva 20%) par participant.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : à la signature du contrat de formation

Les délais d'accès à l'action sont : deux semaines après paiement

Attention : en cas d'accueil de personnes handicapées, s'agissant de formations en ligne, nous disposons d'un référent handicap au sein de l'entreprise qui analysera toute demande de compensation. Dans ce cas, le délai d'accès à la formation peut être supérieur à un mois afin d'adapter les moyens de la prestation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Études de cas concrets, Méthode découverte

Outils pédagogiques : Outils numériques, quizz, outils pratiques

Supports pédagogiques : Mise à disposition en ligne de documents supports au fur et à mesure de la formation

Prise en compte du handicap : il conviendra de nous informer un mois en avance de la nécessité de prendre en compte des handicaps particuliers afin que la formation puisse être adaptée. Cela pourra prendre la forme, à titre d'exemple, d'une formation privilégiant le son, le visuel, ou la mise en place d'exercices en binômes.

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : formation sur internet

Équipements divers mis à disposition : Ordinateur ou téléphone portable mis à disposition des stagiaires par l'entreprise cliente.

Documentation : Les supports sont disponibles en ligne.

Compétences des formateurs

La formation est conçue par Monsieur Jean-Claude Husson, ingénieur de formation, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels déclaré à la DRIEETS, formateur professionnel certifié. Il est également certifié Formateur initiation à la prévention des risques psychosociaux par le réseau des CARSAT-INRS.

Formation en ligne

Les stagiaires disposent des outils numériques indispensables fournis par leur entreprise, ordinateur, accès à internet.

Contenu

- ☐ Introduction et cadre général
- ☐ Violences sexistes et sexuelles

- ☐ Harcèlement moral
- ☐ Cadre légal et obligations
- ☐ Identifier les situations à risque
- ☐ Prévenir les violences
- ☐ Agir en cas de violence
- ☐ Retours d'expérience et bonnes pratiques
- ☐ Ressources et conclusion

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Suivi de chaque module et réponse au quizz

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Quizz, QCM
- ☐ Fiches d'évaluation